

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de CHÂTILLON-LE-DUC Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision du Zonage d'Assainissement

Par arrêté URB.19.08.A6, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Châtillon-le-Duc ;
- la révision du Zonage d'Assainissement de la commune de Châtillon-le-Duc.

Cette enquête publique unique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs

du lundi 1^{er} avril 2019 au vendredi 03 mai 2019 inclus.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. Il définit le droit des sols applicable à chaque terrain.

Le projet de PLU de Châtillon-le-Duc est soumis à évaluation environnementale.

Le Zonage d'Assainissement de la commune de Châtillon-le-Duc n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur Gabriel LAITHIER en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique unique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ En Mairie de Châtillon-le-Duc – Siège de l'enquête publique unique – 1, Place de la Mairie – 25870 Châtillon-le-Duc – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ Au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 Besançon – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Châtillon-le-Duc :

- **le lundi 1^{er} avril 2019 de 08H30 à 11H30 ;**
- **le mercredi 10 avril 2019 de 08H30 à 11H30 ;**
- **le samedi 27 avril 2019 de 09H00 à 12H00 ;**
- **le vendredi 03 mai 2019 de 14H00 à 17H00.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Châtillon-le-Duc, au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Mairie de Châtillon-le-Duc – Commissaire-enquêteur Révision du POS en PLU et Révision du Zonage d'Assainissement
1, Place de la Mairie – 25870 CHÂTILLON-LE-DUC.**

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1170>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-1170@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Châtillon-le-Duc et au Grand Besançon, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique unique peut être demandée à Florent SERRETTE, Mission PLUi du Grand Besançon, au 03 81 61 51 21 ou par mail plui@grandbesancon.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Châtillon-le-Duc et au Grand Besançon – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique unique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique unique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de révision du POS en PLU et le projet de révision du zonage d'assainissement de Châtillon-le-Duc.

Pour le Président,
La Conseillère Communautaire Déléguée
A la Planification et à l'Urbanisme Opérationnel,
Catherine BARTHELET
Maire de Pelousey